

 <b>CHEMTRADE</b> LOGISTICS	<b>VIRWITE® LIQUIDE</b> (SÉRIE 400) Révision : 2 Date de révision : 5 février 2009 Remplace la fiche signalétique datée du : 12 septembre 2007	<b>URGENCE DE NATURE CHIMIQUE</b> Service 24 heures <u>AU CANADA téléphonez à</u> CANUTEC (613) 996-6666 <u>AUX É.-U. téléphonez à</u> CHEMTREC (800) 424-9300 À L'EXTÉRIEUR DES É.-U. CHEMTREC (703) 527-3887 Contact de Chemtrade en cas d'urgence : (866) 416-4404
---	---	--

## SECTION 01 – IDENTIFICATION DU PRODUIT ET DE L'ENTREPRISE

## INFORMATION SUR L'ENTREPRISE :

<b>Siège social</b> CHEMTRADE LOGISTICS 155 Gordon Baker Road Bureau 300 Toronto (Ontario), M2H 3N5 <b>Préparée par :</b> Chemtrade Logistics Inc. <b>Date de rédaction :</b> 6 août 2008 <b>Info sur la fiche signalétique :</b> (416) 496-5856 <a href="http://www.chemtradelogistics.com">www.chemtradelogistics.com</a>	<b>Aux États-Unis</b> CHEMTRADE PERFORMANCE CHEMICALS 814 Tyvola Road, Suite 126 Charlotte, NC 28217 <b>Bureau principal :</b> (704) 369-2480 <b>Service à la clientèle :</b> (877) 205-2903	<b>Au Canada</b> 3406, boulevard Gene-H.-Kruger Trois-Rivières (Québec) G9A 4M3 <b>Bureau principal :</b> (819) 373-6881 <b>Service à la clientèle :</b> (888) 840-4720
--	---	--

## ÉVALUATION DES RISQUES :

SIMDUT	CONTRÔLÉ	NFPA	COTE	HMIS	COTE
CLASSE	D	SANTÉ	1	SANTÉ	1
DIVISION	2B	INFLAMMABILITÉ	0	INFLAMMABILITÉ	0
		RÉACTIVITÉ	1	DANGER PHYSIQUE	0
		DANGER PRÉCIS	AUCUN	PROTECTION INDIVIDUELLE	D

## INFORMATION SUR LE PRODUIT :

<b>NOM DU PRODUIT :</b>	VIRWITE® LIQUIDE (SÉRIE 400)
<b>NUMÉRO CAS :</b>	Mélange (Voir la SECTION 2)
<b>FORMULE :</b>	Hydrosulfite de sodium en solution aqueuse
<b>UTILISATION PRINCIPALE DU PRODUIT :</b>	Agent réducteur
<b>SYNONYMES :</b>	Dithionite de sodium; hydro liquide; solution d'hydrosulfite de sodium, sulfoxylate de sodium; acide dithioneux; sel de disodium
<b>FAMILLE CHIMIQUE :</b>	Sulfite
<b>NOMS COMMERCIAUX :</b>	VIRWITE® Cette fiche signalétique s'applique aux produits d'hydrosulfite de sodium VIRWITE® liquide (SÉRIE 400) de Chemtrade utilisant un préfixe alphabétique à un ou deux caractères (A à Z) suivi d'un code numérique à trois caractères (400 à 499) et se terminant par la lettre « L » ou « DL ».

(Par exemple, VIRWITE® K-423DL; VIRWITE® S-424L ou VIRWITE® AZ-499L).

**SECTION 02 – COMPOSITION CHIMIQUE/INFORMATION SUR LES INGRÉDIENTS**

N°	INGRÉDIENT	N° CAS	% PDS	LIMITES D'EXPOSITION
♦ 1.	Hydrosulfite de sodium	7775-14-6	10 - 30	5 mg/m <sup>3</sup> TWA (interne)
♦ 2.	Sel de sodium	XXX-XX-X	Confidentiel	2 mg/m <sup>3</sup> OSHA 2 mg/m <sup>3</sup> concentration plafond ACGIH
3.	Sel de sodium	XXX-XX-X	Confidentiel	Aucune limite établie

\* - Aucune limite d'exposition établie. Les limites indiquées visent des matières particulaires qui ne sont pas spécifiées ailleurs. Le produit est soluble dans l'eau.

♦ - Une exemption a été demandée en vertu de la *Loi canadienne sur le contrôle des renseignements relatifs aux matières dangereuses*. Le numéro d'enregistrement attribué à la réclamation est le **7103**. L'exemption a été accordée le **14 mars 2008** pour les ingrédients indiqués.

**SECTION 03 – IDENTIFICATION DES RISQUES**

(Voir la **SECTION 11** pour obtenir de plus amples renseignements)

VOIES D'EXPOSITION COURANTES	
CONTACT CUTANÉ :	X
ABSORPTION CUTANÉE :	
CONTACT OCULAIRE :	X
INHALATION :	X
INGESTION :	X

**EFFETS DE L'EXPOSITION :  
AIGUS**

Peut causer une irritation modérée à sévère des yeux.

Peut causer une irritation modérée à sévère de la peau. Peut entraîner de l'inflammation, des rougeurs et des gerçures.

**REMARQUE : Certains ingrédients sont considérés corrosifs pour les yeux et la peau. Le produit final constitue une solution diluée de ces ingrédients. Voir la SECTION 11 pour de plus amples renseignements sur les effets du produit sur les yeux et la peau.**

L'inhalation des émanations ou des brouillards peut irriter ou endommager les voies respiratoires, les muqueuses et le tissu pulmonaire. Le produit peut irriter l'appareil respiratoire et causer des bronchospasmes. Les symptômes peuvent inclure la toux, une respiration sifflante ou difficile et un œdème pulmonaire.

Des niveaux élevés d'inhalation peuvent endommager la cloison nasale. Les effets peuvent varier d'une légère irritation des membranes muqueuses à une pneumonite grave.

L'exposition peut causer une détresse respiratoire grave chez les asthmatiques. Les asthmatiques et les personnes souffrant d'autres problèmes respiratoires devraient éviter toute exposition.

L'ingestion peut causer des brûlures à la bouche, la gorge, l'œsophage et l'estomac, ainsi qu'à d'autres tissus. L'ingestion peut également provoquer de la nausée, des vomissements, des crampes abdominales et de la diarrhée.

L'ingestion d'une quantité importante de produit peut causer une décoloration de la peau, diminuer la pression sanguine et diminuer le rythme cardiaque, résultant en un coma ou la mort.

#### EXPOSITION CHRONIQUE

Peut causer une sensibilisation. Les personnes allergiques aux sulfites sont particulièrement vulnérables.

Un contact prolongé répété peut entraîner une peau sèche et gercée. Une allergie cutanée se manifestant par des démangeaisons et des rougeurs peut se développer.

Une inhalation répétée peut causer des saignements de nez, une congestion nasale, l'érosion des dents, une perforation de la cloison nasale, des dommages aux poumons, des bronchites et des douleurs à la poitrine.

Une manipulation sécuritaire à long terme devrait éviter tous les effets d'une exposition aiguë répété.

**EFFETS CONNUS SUR D'AUTRES MALADIES :** Personnes souffrant d'asthme.

#### INSCRIT COMME SUBSTANCE CANCÉRIGÈNE :

AUCUN :	<b>X</b>
OSHA :	
NTP :	
CIRC :	
AUTRE :	

### SECTION 04 – PREMIERS SOINS

#### PREMIERS SOINS POUR LES YEUX :

Rincer IMMÉDIATEMENT à l'eau courante pendant au moins 20 minutes. Maintenir les paupières ouvertes durant le rinçage. Prendre soin de ne pas rincer le contaminant dans l'œil non affecté. Si des rougeurs ou de l'irritation apparaissent, consulter un médecin.

#### PREMIERS SOINS POUR LA PEAU :

Rincer IMMÉDIATEMENT à l'eau courante pendant au moins 20 minutes. Retirer les vêtements, souliers et articles de cuir contaminés sous l'eau courante. Laver la peau à fond avec de l'eau et du savon. En cas d'irritation de la peau ou de formation d'ampoules, consulter un médecin.

#### PREMIERS SOINS EN CAS D'INHALATION :

Transporter la victime à l'air frais. Si les poumons demeurent irrités ou que la personne a de la difficulté à respirer, consulter un médecin.

#### PREMIERS SOINS EN CAS D'INGESTION :

Si le produit a été ingéré, consulter immédiatement un médecin et apporter une copie de la fiche signalétique. **Ne pas faire vomir la victime.** Si elle vomit, elle doit pencher la tête vers l'avant. **NE JAMAIS** faire ingérer quoi que ce soit si la victime est en perte de conscience, inconsciente ou en convulsions.

#### REMARQUE AU MÉDECIN :

Traiter le patient selon la nature du degré d'exposition et selon les procédures d'urgence et de premiers soins. Ce produit et ses agents de décomposition sont des irritants des voies respiratoires et des muqueuses. Les personnes présentant des problèmes respiratoires aigus (sifflements) ou des réponses chroniques (asthme) doivent éviter toute exposition.

## SECTION 05 – MESURES DE LUTTE CONTRE LES INCENDIES

**MOYENS D'EXTINCTION :**

EAU :	<b>X</b>
MOUSSE d'ALCOOL	
DIOXYDE DE CARBONE (CO <sub>2</sub> ) :	
AGENT CHIMIQUE SEC :	
EAU EN BRUINE :	
AUCUN MOYEN D'EXTINCTION :	

**POINT D'ÉCLAIR (°C) :**

Non disponible (produit aqueux)

**SEUILS D'INFLAMMABILITÉ :**

Seuil inférieur d'explosivité (SIE) : Non déterminé

Seuil supérieur d'explosivité (SSE) : Non déterminé

**TEMPÉRATURE D'AUTO-INFLAMMABILITÉ (°C) :** Sans objet – Produit en solution aqueuse**TEMPÉRATURE DE DÉCOMPOSITION (°C) :** Sans objet – Produit en solution aqueuse**PRODUITS DE COMBUSTION DANGEREUX :**

Les produits de décomposition thermique peuvent inclure le dioxyde de soufre, le sulfure d'hydrogène, l'oxyde de sodium et les oxydes de carbone.

**PROCÉDURE SPÉCIALE DE LUTTE CONTRE LES INCENDIES :**

Utiliser un appareil respiratoire à pression positive autonome homologué par le NIOSH et un ensemble complet de vêtements de protection.

Faire preuve de PRUDENCE au moment de lutter contre un incendie de nature chimique.

Utiliser de l'eau et endiguer tout débordement.

**RISQUES INHABITUELS D'INCENDIE ET D'EXPLOSION :**

Aucun risque connu. Le produit est une solution aqueuse.

**SECTION 06 – MESURES EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTEL****MESURES À PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENT OU DE FUITE :**

Endiguer le déversement afin de minimiser la région contaminée. Porter l'équipement de protection individuelle approprié. Tout déversement devrait être récupéré comme un matériel liquide ou à l'aide d'un absorbant approprié.

Le liquide peut être récupéré en le pompant dans des récipients appropriés au moyen d'un équipement à cet effet.

Ramasser le produit absorbé sec avec des écopos ou des pelles et le placer dans des contenants à cet effet.

Décontaminer les outils et l'équipement en les récurant avec de l'eau et du savon. Enlever tout résidu de nettoyage et de sol contaminé avec le produit absorbé.

**SECTION 07 – MANUTENTION ET ENTREPOSAGE****PROCÉDURES DE MANUTENTION :**

Garder les contenants fermés lorsqu'ils ne sont pas utilisés.

Éviter tout contact avec les yeux et la peau lors de la manutention du produit.

Éviter d'inhaler les vapeurs ou les brouillards.

**ENTREPOSAGE :**

Les conditions d'entreposage recommandées sont entre 2 et 7 °C (35 à 45 °F) sous atmosphère d'azote.

Entreposer dans un endroit frais et ventilé de façon adéquate. Éviter tout contact avec l'air.

**SECTION 08 – CONTRÔLE DE L'EXPOSITION ET PROTECTION INDIVIDUELLE****PROTECTION RESPIRATOIRE :**

Utiliser un appareil respiratoire homologué par le NIOSH et muni d'une cartouche pour gaz acide et d'un filtre poussière et brouillard pour des concentrations allant jusqu'à 10 fois la limite d'exposition recommandée.

Dans le cas d'une concentration élevée, d'un incendie ou d'une autre urgence, porter un appareil respiratoire autonome à adduction d'air homologué par le NIOSH.

**PROTECTION CUTANÉE :****GANTS DE PROTECTION :**

Caoutchouc butylique, P.V.C. (chlorure de polyvinyle) ou néoprène.

**PROTECTION OCULAIRE :**

Lunettes anti-éclaboussures ou écran facial avec lunettes de sécurité avec protection latérale.

**AUTRE ÉQUIPEMENT DE PROTECTION :**

Porter un tablier à l'épreuve des produits chimiques ou une combinaison appropriée pour éviter un contact avec la peau.

L'aire de travail doit être pourvue d'un bassin oculaire et d'une douche d'urgence.

**MESURES D'INGÉNIERIE TECHNIQUE :**

Une ventilation locale est recommandée et une ventilation mécanique peut être utilisée.

**LIMITES D'EXPOSITION :**

Se référer à la **SECTION 2** pour connaître les limites d'exposition recommandées.

**IDLH (CONCENTRATION PRÉSENTANT UN DANGER IMMÉDIAT POUR LA VIE OU LA SANTÉ) :**

Non déterminée

**SECTION 09 – PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES**

<b>FORMULE CHIMIQUE :</b>	Na <sub>2</sub> S <sub>2</sub> O <sub>4</sub> (pour l'hydrosulfite de sodium)
<b>POIDS MOLÉCULAIRE :</b>	174,1 (pour l'hydrosulfite de sodium)
<b>ÉTAT PHYSIQUE :</b>	Liquide
<b>APPARENCE ET ODEUR :</b>	Solution claire, légère odeur piquante
<b>SEUIL OLFACTIF :</b>	Aucune donnée disponible
<b>pH :</b>	10 à 13,5
<b>SOLUBILITÉ DANS L'EAU (% DANS L'EAU) :</b>	Miscible
<b>DENSITÉ RELATIVE :</b>	1,12 à 1,18
<b>DENSITÉ DE VAPEUR (Air = 1) :</b>	Non déterminé
<b>POINT D'ÉBULLITION (°C) :</b>	> 100 (212 °F)
<b>POINT DE CONGÉLATION (°C) :</b>	< 0 (32 °F)
<b>TENSION DE VAPEUR (MM HG) :</b>	Non déterminé
<b>TAUX D'ÉVAPORATION :</b>	Non déterminé
<b>VOLATILITÉ EN % PAR VOLUME :</b>	70-95 % (eau)
<b>COEFFICIENT DE RÉPARTITION OCTANOL/EAU :</b>	Log P <sub>ow</sub> < -2,75 à -4,7 (estimé) pour l'hydrosulfite de sodium

**SECTION 10 – STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ**

**STABILITÉ :** Stable

**DANGER DE POLYMÉRISATION :** Sans objet

**CONDITIONS À ÉVITER :**

En contact avec l'air, les solutions à base d'hydrosulfite de sodium mélangées à un polysulfure ou à des produits contenant du sulfure peuvent libérer des gaz de sulfure d'hydrogène potentiellement mortels.

**INCOMPATIBILITÉ :**

Éviter le contact avec des acides forts.

Éviter le contact avec des agents oxydants tels les peroxydes, le chlorate de potassium et le permanganate de potassium.

Une explosion s'est produite après avoir mélangé de l'hydrosulfite de sodium en poudre, de l'aluminium en poudre, du carbonate de potassium et du benzaldéhyde.

Se référer au bulletin d'information sur les produits dangereux de OSHA, « Water-Reactive Chemicals, Hazardous Materials Not Covered Under 29 CFR 1910.119 », daté du 3 juillet 1996 pour de l'information supplémentaire.

**Remarque : Le produit est une solution d'hydrosulfite de sodium aqueuse diluée et ne devrait pas provoquer de feu ou d'explosion sous des conditions d'utilisation normales.**

### SECTION 11 – INFORMATION TOXICOLOGIQUE

Légèrement toxique par voie orale. Peut causer des troubles gastro-intestinaux.

Pratiquement non toxique par absorption cutanée.

Ce produit **N'est PAS** connu et n'a pas été signalé comme étant un cancérigène par quelque source de référence que ce soit, y compris le CIRC, le NTP, l'OSHA et l'EPA.

Ce produit **N'est PAS** connu et n'a pas été signalé comme étant mutagène. La littérature indique que les résultats des tests sur la salmonelle *Ames typhimurium* et sur le *E. Coli* se sont avérés négatifs.

**NUMÉRO DU REGISTRY OF TOXIC EFFECTS OF CHEMICAL SUBSTANCES (RTECS) (registre des effets toxiques des substances chimiques) :**

JP2100000 (pour l'hydrosulfite de sodium).

#### TOXICITÉ

TYPE DE TOXICITÉ	DESCRIPTION	RÉSULTATS	TESTÉ SUR
DL <sub>50</sub> (voie orale) :	Dose létale (50 %)	2 500 mg/kg du poids corporel	Rat
DL <sub>50</sub> (voie cutanée) :	Dose létale (50 %)	1 500 mg/kg du poids corporel	Souris
EFFETS SUR LA PEAU :	Irritation cutanée	Léger à modéré	Lapin
EFFECTS SUR LES YEUX :	Irritation oculaire	Léger à modéré	Lapin

### SECTION 12 – INFORMATION ÉCOLOGIQUE

#### TOXICITÉ ENVIRONNEMENTALE :

ESPÈCES	TYPE D'ANALYSE	ABOUTISSEMENT	DURÉE (heures)	DESCRIPTION	RÉSULTAT (mg/l)
TOXICITÉ AIGUË <i>LEUCISCUS IDUS</i> (poisson d'eau douce)	Observation sur le terrain	Non indiqué	48	NOEC	10 à 100
	Non indiqué	Concentration létale (50 %)		CL <sub>50</sub>	10 à 100
	Statique	Non indiqué Concentration létale (50 %)	96	CL <sub>0</sub> CL <sub>50</sub>	46 46 à 68

ESPÈCES	TYPE D'ANALYSE	ABOUTISSEMENT	DURÉE (heures)	DESCRIPTION	RÉSULTAT (mg/l)	
<i>DAPHNIA MAGNA</i> <i>STRAUS</i> (autre arthropode aquatique)	Directive 4/449/CEE	Non indiqué	24	CE <sub>0</sub>	62,5	
				CE <sub>50</sub>	120	
				CE <sub>100</sub>	250	
			Non indiqué	48	CE <sub>0</sub>	62,5
					CE <sub>50</sub>	98
					CE <sub>100</sub>	250
<i>SCENEDESMUS</i> <i>SUBSPICATUS</i> (algues)	Autre – analyse sur les algues en contact	Non indiqué	72	CE <sub>20</sub>	86	
				CE <sub>50</sub>	120	
				CE <sub>90</sub>	270	
			Non indiqué	96	CE <sub>20</sub>	57
					CE <sub>50</sub>	87
					CE <sub>90</sub>	190
<i>PSEUDOMONAS PUTIDA</i> (bactéries)	Autre	Non indiqué	17	CE <sub>10</sub>	62	
				CE <sub>50</sub>	107	
				CE <sub>90</sub>	220	
AUTRES BACTÉRIES (bactéries)	Autre – DEV-L3	Non indiqué	Non indiqué	CE <sub>10</sub>	> 20	
AUTRES BACTÉRIES ( <i>Spirulina labyrinthiformis</i> )	Statique	Effet photosynthèse	2	CE	0,32	
<b>TOXICITÉ CHRONIQUE</b>						
<i>DAPHNIA MAGNA</i> (crustacés)	Autre	Mortalité	21 jours	CL <sub>0</sub>	> 10	
		Taux de reproduction	21 jours	NOEC	> 10	

**Remarque :** Ces résultats sont basés sur des études de recherche menées sur l'hydrosulfite de sodium. Les présents produits n'ont pas été analysés. Les résultats escomptés devraient être supérieurs à ceux rapportés ci-dessus.

**DEMANDE CHIMIQUE EN OXYGÈNE (DCO) :** > 210 000 mg/kg substance (pour l'hydrosulfite de sodium en poudre)

**DEMANDE BIOCHIMIQUE EN OXYGÈNE (DBO5) :** Non déterminé

**ÉLIMINATION BIOLOGIQUE :** Non déterminé

**SECTION 13 – CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION****INFORMATION SUR L'ÉLIMINATION DES RÉSIDUS**

Si ce produit devient un résidu, il peut devenir un résidu dangereux caractéristique (D002) si le pH est  $\geq 12,5$ . Un tel résidu est soumis à des restrictions de dispositions terrestres soulignées sous 40 CFR 268.

Le produit n'est pas susceptible de devenir un déchet dangereux (RCRA) puisque son pH descend rapidement lorsqu'il est exposé à l'air.

Éliminer les déchets dans un centre de traitement approprié, conformément aux règlements d'état, locaux, provinciaux et fédéraux.

**SECTION 14 – INFORMATION SUR LE TRANSPORT**

**RÈGLEMENTS SUR LE TRANSPORT (U.S. DOT) :** Non réglementé  
**APPELLATION RÉGLEMENTAIRE :** Produits chimiques N.O.I. (« Not Otherwise Identified »)  
**NUMÉRO UN/NA :** Sans objet

**RÈGLEMENTS CANADIENS SUR LE TRANSPORT :** Non réglementé  
**APPELLATION RÉGLEMENTAIRE :** Sans objet  
**NUMÉRO UN/NA :** Sans objet

**RÈGLEMENTS SUR LE TRANSPORT AÉRIEN INTERNATIONAL (IATA) :** Non réglementé  
**APPELLATION RÉGLEMENTAIRE :** Sans objet  
**NUMÉRO UN/NA :** Sans objet

**RÈGLEMENTS SUR LE TRANSPORT PAR VOIE MARITIME (IMDG) :** Non réglementé  
**APPELLATION RÉGLEMENTAIRE :** Sans objet  
**NUMÉRO UN/NA :** Sans objet

**SECTION 15 – INFORMATION SUR LA RÉGLEMENTATION****OSHA :**

Respecte les critères sur les matières dangereuses énoncés par l'Occupational Safety and Health Administration (OSHA), dans la norme 29 CFR 1910.1200.

**TSCA :**

Nous certifions que tous les composants de ce produit sont enregistrés conformément à la réglementation de la Toxic Substances Control Act (TSCA).

**SARA (SUPERFUND AMENDMENTS AND REAUTHORIZATION ACT) : Hydrosulfite de sodium**

<b>SARA (ARTICLE 311/312) :</b>			<b>SARA (ARTICLE 302) :</b>		<b>QD</b>
<b>DANGER DE RÉACTIVITÉ :</b>	N		<b>SUBSTANCE EXTRÊMEMENT DANGEREUSE :</b>	N	
<b>DANGER LIÉ À LA PRESSION :</b>	N		<b>SUBSTANCE DANGEREUSE SELON LA CERCLA :</b>	N	
<b>DANGER D'INFLAMMATION :</b>	N				
<b>IMMÉDIAT/AIGU :</b>	O		<b>SARA (ARTICLE 304) :</b>		
<b>ULTÉRIEUR/CHRONIQUE :</b>	N		<b>AVIS DE DIFFUSION</b>	N	

**SARA (ARTICLE 313 - SUBSTANCE CHIMIQUE TOXIQUE) :**

Ce produit ne contient **AUCUN** des produits chimiques toxiques énumérés dans l'article 313 de l'EPCRA (« Emergency Planning and Community Right-to-Know Act ») de 1986.

**LOI SUR LA QUALITÉ DE L'EAU – POLLUANTS PRIORITAIRES :**

Ce produit ne contient aucun polluant prioritaire à une concentration supérieure à 0,1 %.

**LOI SUR LA QUALITÉ DE L'AIR – COMPOSÉS ORGANIQUES VOLATILS :**

COMPOSÉS ORGANIQUES VOLATILS (COV)  
(MÉTHODE 24/24a DE L'EPA) :

Aucun prévu

PERTE PAR SÉCHAGE (%) :

70 à 95 % (en raison de la perte d'eau)

**CERCLA (« COMPREHENSIVE ENVIRONMENTAL RESPONSE, COMPENSATION, AND LIABILITY ACT ») :**

**(POUR LES COMPOSANTS INDIQUÉS DANS LA SECTION 2)**

2. Sel de sodium

QD = 1 000 lb

**DÉCHET DANGEREUX RCRA (« RESOURCE CONSERVATION & RECOVERY ACT ») :**

Oui, si le pH est  $\geq 12,5$ . Le produit n'est pas susceptible de devenir un déchet dangereux puisque son pH descend rapidement lorsqu'il est exposé à l'air.

**N° RCRA :**

D002

**FDA :**

Ce produit **NE figure PAS** dans le registre de la Food and Drug Administration (FDA).

**GRAS (« GENERALLY REGARDED AS SAFE », généralement considéré comme sécuritaire) :**

L'hydrosulfite de sodium est généralement considéré sécuritaire pour l'utilisation dans les produits de papier et de carton utilisés pour l'emballage de la nourriture (21 CFR 176.170 et 21 CFR 182.90).

L'hydrosulfite de sodium est généralement considéré sécuritaire pour l'utilisation avec les textiles et les fibres textiles pour produire, fabriquer, remplir, transformer, préparer, traiter, emballer, transporter ou contenir des aliments (21 CFR 177.2800).

<b>USDA :</b>	Ce produit <b>NE figure PAS</b> dans le registre de l'USDA (« U.S. Department of Agriculture »).
<b>INFORMATION SUR LA RÉGLEMENTATION CANADIENNE : LOI CANADIENNE SUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT (LCPE) :</b>	Ce produit est conforme à la réglementation de la LCPE.
<b>LISTE INTÉRIEURE DES SUBSTANCES (LIS) :</b>	TOUS les ingrédients sont inscrits.
<b>SUBSTANCE PRIORITAIRE :</b>	Les ingrédients <b><u>NE SONT PAS</u></b> inscrits.
<b>SUBSTANCE TOXIQUE :</b>	Les ingrédients <b><u>NE SONT PAS</u></b> inscrits.
<b>LISTE DES MARCHANDISES D'EXPORTATION CONTRÔLÉE :</b>	Les ingrédients <b><u>NE SONT PAS</u></b> inscrits.
<b>INVENTAIRE NATIONAL DES REJETS DE POLLUANTS (INRP) :</b>	Le produit <b><u>NE FAIT PAS</u></b> l'objet d'une obligation de signalement en vertu de l'INRP.
<b>LISTE EXTÉRIEURE DES SUBSTANCES (LES) :</b>	Les ingrédients <b><u>NE SONT PAS</u></b> inscrits.
Ce produit a été classé conformément aux critères de danger des <i>Règlements sur les produits contrôlés</i> et la fiche signalétique contient toute l'information exigée par les <i>Règlements sur les produits contrôlés</i> .	
<b>SYSTÈME D'INFORMATION SUR LES MATIÈRES DANGEREUSES UTILISÉES AU TRAVAIL (SIMDUT) : CLASSE :</b>	CONTRÔLÉ D-2B – Matière causant d'autres effets toxiques.
<b>RÈGLEMENTS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX : NUMÉRO DE L'INVENTAIRE EUROPÉEN DES SUBSTANCES CHIMIQUES COMMERCIALES Existantes (EINECS) :</b>	231-890-0 (pour l'hydrosulfite de sodium)
<b>LISTES DES PRIORITÉS EUROPÉENNES :</b>	Les composants chimiques ne figurent pas dans une liste des priorités (comme prévu dans le Règlement n° 793/93 du Conseil (CEE) sur l'évaluation et le contrôle des risques des substances existantes).
<b>SYMBOLES DE DANGER :</b>	Xn (NUISIBLE)
<b>PHRASES DE RISQUES :</b>	<b>R22</b> – Nocif en cas d'ingestion. <b>R31</b> – Au contact d'un acide, dégage un gaz toxique.
<b>PHRASES DE SÉCURITÉ :</b>	<b>S7</b> – Conserver le récipient bien fermé. <b>S26</b> – En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste. <b>S28</b> – Après contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste si des rougeurs ou de l'irritation persistent. <b>S43</b> – En cas d'incendie, utiliser de l'eau et endiguer tout débordement.

## SECTION 16 - AUTRE INFORMATION

**AUTRES PRÉCAUTIONS :** Aucune connue

**INFORMATION SUR LA  
RÉGLEMENTATION D'ÉTATS :**

**Hydrosulfite de sodium**

**LISTE DES SUBSTANCES DU  
MASSACHUSETTS :**

Figure dans la liste.

**NEW JERSEY :**

Numéro de substance « Right To Know » – 1697 (dithionite de sodium)

**LISTE DES SUBSTANCES  
DANGEREUSES DE L'ÉTAT DE NEW  
YORK :**

Figure dans la liste.  
(QD Air – 5 000 lb; QD Terre/Eau – 100 lb)

**CALIFORNIE - PROPOSITION 65 :**

Le produit ne figure **PAS** dans la liste.

**INFORMATION SUR L'ÉTIQUETAGE :**

**ÉTIQUETTES DE PRODUITS  
DANGEREUX :  
ATTENTION!**

PEUT CAUSER L'IRRITATION DES YEUX ET DE LA PEAU.

**PRÉCAUTIONS POUR  
L'ÉTIQUETAGE :**

ÉVITER LE CONTACT AVEC LES YEUX, LA PEAU ET LES  
VÊTEMENTS. SE LAVER À FOND APRÈS UTILISATION.  
PORTER L'ÉQUIPEMENT DE PROTECTION APPROPRIÉ.

ÉVITER DE RESPIRER LES VAPEURS. UTILISER CE PRODUIT  
AVEC UNE VENTILATION ADÉQUATE.

GARDER LES CONTENANTS FERMÉS LORSQU'ILS NE SONT  
PAS UTILISÉS.

**ACRONYMES/RÉFÉRENCES :**

ACGIH – selon l'American Conference of Governmental Industrial Hygienists, États-Unis  
N° CAS – numéro assigné à un corps d'après le Chemical Abstracts Service Registry  
CERCLA – selon la Loi intitulée Comprehensive Environmental Response, Compensation and Liability Act, États-Unis  
DOT – d'après le Department of Transportation, (É.-U.)  
CE – Concentration effective (à laquelle on atteint l'aboutissement désiré)  
CEE – Communauté économique européenne  
EPA – d'après l'Environmental Protection Agency, États-Unis  
g/m<sup>3</sup> – gramme par mètre cube  
HMIS – Hazardous Materials Identification System (système d'identification des matières dangereuses)  
CIRC – Centre international de recherche sur le cancer  
CL – Concentration létale  
DL – Dose létale  
mg/m<sup>3</sup> – milligramme par mètre cube  
mg/kg – milligramme par kilogramme  
mg/l – milligramme par litre  
NIOSH – d'après le National Institute for Occupational Safety and Health  
MSDS – Fiche signalétique  
CSEO – Concentration sans effet observé  
NTP – d'après le National Toxicology Program  
OSHA – d'après l'Occupational Safety and Health Administration, États-Unis  
RCRA – d'après la Resource Conservation and Recovery Act, États-Unis  
QD – Quantité déclarable  
SARA – d'après la Superfund Amendments and Reauthorization Act of the U.S. EPA, États-Unis  
TWA – d'après la Time-Weighted Average (moyenne pondérée dans le temps - 8 heures)  
NU/AN – d'après United Nations/North America (Nations unies/Amérique du Nord)  
SIMDUT - Système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail (Canada)  
% PDS – Pourcentage pondéral

CONFORMÉMENT AUX BONNES PRATIQUES DE PROPRIÉTÉ ET D'HYGIÈNE PERSONNELLE, MANIPULER CE PRODUIT AVEC SOIN ET ÉVITER TOUT CONTACT INUTILE AVEC CELUI-CI. LES PRÉSENTS RENSEIGNEMENTS VOUS SONT FOURNIS EN VERTU DU RÈGLEMENT « RIGHT TO KNOW » (DROIT DE SAVOIR) (29 CFR 1910.1200) DE L'OSHA ET DES RÈGLEMENTS DU SIMDUT DU CANADA. L'INFORMATION EST PRÉSENTÉE EN TOUTE BONNE FOI, EN TANT QUE VALEURS TYPES, NON À TITRE DE SPÉCIFICATION DU PRODUIT. L'INFORMATION CONTENUE DANS LE PRÉSENT DOCUMENT EST FONDÉE SUR DES DONNÉES AUXQUELLES NOUS AVONS ACCÈS ET QUE NOUS CONSIDÉRONS VÉRIDIQUES ET EXACTES. NOUS N'EXPRIMONS AUCUNE GARANTIE, EXPLICITE OU IMPLICITE, QUANT À L'EXACTITUDE DES DONNÉES, AUX DANGERS ASSOCIÉS À L'UTILISATION DES MATIÈRES OU AUX RÉSULTATS OBTENUS À LA SUITE DE L'UTILISATION DU PRODUIT. CHEMTRADE LOGISTICS N'ASSUME AUCUNE RESPONSABILITÉ. CHEMTRADE EST MEMBRE DE LA CIAC ET ADHÈRE AUX CODES DE GESTION RESPONSABLE.